

Délibération DEL-B-2024-093

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 OCTOBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, à 16h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD,

Absents (5) : Christine SOULARD, Jean-Yves BILHEU, Dany GRELLIER, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 09-10-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHOUTEAU

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Associations- Belle La Différence : attribution d'une subvention d'aide à la manifestation (Festival 2024)

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président par laquelle le conseil a délégué au Bureau toutes décisions pour les « Attributions de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ».

Considérant la demande de subvention reçue de l'association.

L'association Belle La Différence a été créée en 2015, à l'initiative du cinéma Le Fauteuil Rouge de Bressuire, des associations en charge de personnes en situation de handicap et leurs familles ont décidé de créer un festival du cinéma pour sensibiliser à la cause du handicap.

Le but recherché était et reste encore "Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble".

Au cœur de leurs actions, la rencontre :

- Rencontres avec des œuvres, des films, des expositions ;
- Rencontres entre personnes valides et en situation de handicap ;

- Rencontres avec des artistes, des acteurs, des réalisateurs et des techniciens.

Un festival qui promeut des initiatives en faveur du monde du handicap et qui est partie prenante d'une dynamique de territoire.

En quelques chiffres :

- 1 000 entrées scolaires hors festival, des classes primaires aux lycéens ;
- 965 spectateurs en 2015, 2 284 lors de l'édition 2021 ;
- 16 à 21 films diffusés chaque année ;
- 30 bénévoles actifs durant le festival ;
- 45 adhérents ;
- 4 à 7 jours de festival.

Suite à l'édition 2022, le festival a pris un rythme biannuel. En 2024, il se déroulera du 28 septembre au 6 octobre.

Le projet Belle La Différence 2024 devrait se présenter autour de 8 actions :

1. Une projection en plein air début septembre, un moment festif qui permet de communiquer, de mobiliser sur les futures actions ;
2. 5 à 7 jours de festival du 30 septembre au 6 octobre avec une programmation d'environ 20 films fiction ou documentaire centrés sur différentes problématiques liées au handicap ;
3. Présentation le 27 septembre d'une pièce de théâtre "La question c'est pourquoi" par la Troupe L'Envol regroupant des travailleurs d'ESAT et leurs encadrants ;
4. Le 11 octobre, une conférence "Chantée la vieillesse enchantée" ;
5. Le 27 octobre est prévue une rencontre sportive et ludique entre valides et personnes en situation de handicap en partenariat avec l'École des Sports du Bocage ;
6. En novembre, une conférence de Jean-François DUFRESNE (ex Directeur Général d'Andros) sur l'intégration et la place des personnes en situation de handicap dans l'entreprise ;
7. Une programmation pour les scolaires (du primaire au lycée) durant le 4ème trimestre 2024. Une équipe d'enseignants travaille au sein de la commission scolaire à la sélection des films adaptés ainsi que des interlocuteurs qui peuvent intervenir dans les établissements scolaires à la demande ;
8. Poursuite des séances Ciné Relax : 1 séance mensuelle le 3^{ème} samedi du mois à 16h encadrée par une équipe de 8 bénévoles.

Elle sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour soutenir les nombreuses actions mises en place lors de la période du Festival Belle La Différence, un projet de sensibilisation au handicap.

Le budget pour l'année 2024 est de 24 450 €.

Le festival est accompagné par de nombreux partenaires :

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – Fonds pour le développement de la vie associative ;
- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Département des Deux-Sèvres ;
- CAF et MSA ;
- ADMR ;
- Crédit Mutuel ;
- Ville de Bressuire.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'aide à la manifestation de 700 € pour l'édition 2024 du Festival Belle La Différence.

Le bureau communautaire est invité à :

- **attribuer une subvention d'aide à la manifestation de 700€ pour l'édition 2024 du Festival Belle La Différence ;**
- **imputer la dépense au budget général 2024, chapitre 65 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 23 OCT. 2024

Notifié ou publié le 23 OCT. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

